

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

REUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 octobre 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme le Gouverneur f.f. Catherine DELCOURT qui ne peut être parmi nous aujourd'hui.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. NAVET est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Mme GAILLARD ?

Mme GAILLARD.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPAP ?

M. CAPPAP.- Mme COLOMBINI est excusée.

M. LE PRESIDENT.- ? M. CIALONE ?

M. CIALONE. - Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Parfait.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Avant d'entamer nos réunions, je vous informe que le schéma des travaux qui occuperont notre semaine se présente comme suit :

Lundi 26 octobre, date de clôture du dépôt des amendements budgétaires: Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Huy – Arrondissement de Huy – appelé à siéger en remplacement de Monsieur Eric LOMBA, démissionnaire et ouverture et fermeture de la discussion sur les modifications budgétaires 2020, les taxes 2021 et le budget 2021, y compris la Note de Politique générale.

Mardi 27 octobre : Réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques ; interventions des Chefs de groupe sur les modifications budgétaires 2020, les taxes 2021 et le budget 2021.

Jeudi 29 octobre : Réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe; le vote de l'Assemblée sur la 4^{ème} série de modifications budgétaires les taxes provinciales 2021, le budget 2021 et la 1^{ère} série d'emprunts de couverture extraordinaire 2021 ;

Nous aurons exactement l'acceptation de la démission de Monsieur Robert MEUREAU de ses fonctions de Député provincial ; Octroi 2020, la 3^{ème} série d'emprunts de couverture extraordinaire 2020, du titre de Député provincial honoraire à Monsieur Robert MEUREAU.

Vendredi 30 octobre : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Waremme – Arrondissement de Waremme – appelé à siéger en remplacement de Monsieur Robert MEUREAU, démissionnaire ; L'avenant au pacte de majorité adopté le 26 octobre 2018 ; La nouvelle répartition des compétences des membres du Collège provincial ; La nouvelle répartition des Commissions du Conseil provincial ; Les questions d'actualité ; et enfin l'examen et vote des dossiers traditionnels.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour. Celui-ci a également été envoyé par email avant le début de la séance, à tous les membres de l'Assemblée.

Je vous informe également qu'un courrier a été adressé à l'Ambassade de France, au nom des Collège et Conseil provinciaux, afin de lui faire part de tout notre soutien dans la lutte contre le terrorisme et afin de transmettre nos condoléances à la famille de Samuel PATY, Professeur lâchement tué en France.

Enfin, je demanderai aux membres qui participent à la réunion en distanciel d'allumer leur micro lorsque je leur donne la parole et de le couper à la fin de leur intervention.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2020. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2020).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**Document 20-21/040: Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Huy – Arrondissement de Huy, appelé à siéger en remplacement de M. Eric LOMBA, démissionnaire.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 20-21/040).

Je vous informe que Monsieur Eric LOMBA m'a notifié sa démission de son mandat de Conseiller provincial à dater du 14 octobre 2020. Je vous invite à en prendre acte.

Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Huy. En accord avec les Chefs de groupe, elle sera composée de 7 membres présents au Palais.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers la salle du Collège : M. Thomas CIALONE, M. Rafik RASSAA, M. Luc LEJEUNE, M. Mustafa BAGGI, M. Jean-Claude MEURENS, Mme Marie MONVILLE, M. Serge CAPPÀ.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

M. LE PRESIDENT.- Après cette interruption de séance, je déclare donc la réouverture de la séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

La parole est à Mme MONVILLE qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux,

Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie ce jour sous la présidence de M. Serge CAPPÀ et à laquelle assistait M. Thomas CIALONE, M. Rafik RASSAA, M. Luc LEJEUNE, M. Mustafa BAGGI, M. Jean-Claude MEURENS, M. Serge CAPPÀ et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'une Conseillère provinciale suppléante de l'Arrondissement de Huy afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Eric LOMBA, démissionnaire.

Mme Vinciane SOHET, née le 29 janvier 1974 et domiciliée 27, rue Froidebise à 4540 AMAY, est la première suppléante en ordre utile sur la liste PS du district de Huy à laquelle appartenait Monsieur Eric LOMBA.

Par courrier daté du 7 octobre 2020 adressé au Président, Mme SOHET notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale. Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Administration communale d'Amay datée du 12 octobre 2020 que Madame SOHET réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne trouve dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévues par les dispositions décrétales.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Vinciane SOHET à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Madame Vinciane SOHET, issue du District de Huy, en remplacement de Monsieur Eric LOMBA, démissionnaire.

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

Je vais à présent inviter Madame Vinciane SOHET, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal. Je m'excuse Vinciane de ces circonstances un peu particulières. Je vais te demander de lever la main droite et te donne la parole.

Mme Vinciane SOHET (par visio conférence).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale.

Je vous souhaite chère Collègue, la bienvenue dans notre Assemblée.

Mme Vinciane SOHET (par visio-conférence). – Merci.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 20-21/001 : Budget provincial 2020 – 4ème série de modifications.

Document 20-21/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2020 – 3ème série.

Document 20-21/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement général de perception des taxes provinciales.

Document 20-21/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 20-21/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 20-21/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 20-21/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 20-21/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

Document 20-21/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 20-21/037 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 20-21/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2021.

Document 20-21/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2021 – 1ère série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Avant d'entamer nos travaux relatifs aux documents budgétaires, je tiens à vous rappeler que la date de clôture pour le dépôt des amendements budgétaires est fixée à aujourd'hui. Ceux-ci seront systématiquement renvoyés aux commissions compétentes qui les examineront dans un délai de 3 mois suivants l'approbation par la tutelle du budget.

Tout amendement doit être déposé par écrit et signé par son auteur.

Néanmoins, vu les circonstances et en accord avec les Chefs de groupe, je vous demande de bien vouloir transmettre vos questions et éventuels amendements, par email au Service du Conseil provincial, avant la fin de la réunion de ce jour.

Ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2021, y compris la Note de Politique générale.

Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 de l'ordre du jour actualisé.

En deuxième Commission, les documents 20-21/001 et 20-21/010 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Thomas CIALONE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

La 2^{ème} Commission s'est donc réunie dans la foulée de la réunion conjointe de la 2^{ème} et 3^{ème} Commission qui s'est réunie ce vendredi 13 octobre pour une présentation préliminaire et lors de séance spécifique de la 2^{ème} Commission, il a été abordé les questions suivantes.

Un Commissaire est intervenu pour poser 4 questions relatives aux articles budgétaires suivants : page 4 – Recettes / remboursement de subventions : à quoi correspond ce montant ?

Il lui est répondu que ce sont les subventions octroyées mais pas justifiées qui font donc

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

l'objet d'un remboursement.

Page 65 – Acquisition de matériel de protection pour les intervenants de 1^{ère} ligne durant la crise liée au COVID-19 : pourquoi n'y a-t'il pas d'inscription budgétaire ?

Il lui est répondu qu'il s'avère impossible d'inscrire une prévision avec précision et que cela fera l'objet, le cas échéant, d'un ajustement.

Page 103 - Entretien et réparations des sanitaires et des chambres froides dans l'enseignement : quelle est la motivation de la dépense ?

Il lui est répondu qu'il s'agit d'aménagements permettant de faciliter l'utilisation de l'infrastructure mais que cela fait l'objet d'un transfert des crédits liés au fonctionnement des bâtiments.

Page 183 - Oeuvres pour personnes âgées : quel est le projet nécessitant l'inscription budgétaire « Projet participatif intergénérationnel » ?

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une demande de M. le Député-Président concernant un projet pas encore abouti visant la compétence Mobilité en lien avec la dynamique intergénérationnelle.

Un autre Commissaire est intervenu pour connaître le montant résiduel sur le fond de réserve ordinaire.

Il lui est répondu : environ 80 millions d'Euros.

Ce Commissaire a ensuite posé une question relative à la Note de Politique générale, page 21 – Recettes ordinaires et il constate que les recettes de transferts étaient de 283 millions d'Euros au Budget initial 2020 et qu'elles sont de 293 millions d'Euros en 2021, comment la différence peut-elle s'expliquer ?

Il lui est répondu que cette augmentation repose sur 3 points : le fonds des Provinces, la compensation régionale et le supplément lié au précompte immobilier.

La discussion étant clôturée, la 2^{ème} Commission a ensuite examiné la 4^{ème} série de modifications budgétaires 2020, document 20-21/001.

Une Commissaire est intervenue pour poser deux questions :

Page 33, Centre d'Accueil socio-sanitaire, le CASS : comment se justifie l'augmentation importante des rémunérations ?

Il lui est répondu que cela fait suite à un transfert de personnel, lié au rassemblement de services permettant de compléter l'équipe.

Page 45, CASS toujours : comment s'explique l'augmentation importante du poste

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

« Loyers d'immeubles et charges locatives » ?

Il lui est répondu qu'il s'agit du montant des locations et des charges énergétiques pour l'année 2020, auquel s'ajoute une facture de régularisation de ces mêmes charges énergétiques pour 2018 et 2019.

La 2^{ème} Commission a adopté le document par 7 pour, 0 contre et 4 abstentions.

Quant au projet de Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2021, document 20-21/010, il n'a pas fait l'objet d'aucune question.

La Commission a adopté sur le même vote.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. En 3^{ème} Commission, le document 20-21/002 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Michel NEUMANN à nous en faire connaître les conclusions ou son Chef de Groupe ? Je ne sais pas. M. NEUMANN.

M Michel NEUMANN, rapporteur (par visio-conférence). - Merci M. Le Président.

La commission 3 c'est réunie le lundi 21 octobre. Un des documents analysés était le document 20-21/002 concernant les « emprunts de couverture des dépenses extraordinaire de 2020 - 3^{ème} série. »

Concernant ce document, une conseillère a posé une question concernant le point n° 11 de l'article 1er. Cet article explique les différentes modifications au niveau des dépenses extraordinaires prévues pour le budget 2020. La conseillère s'est demandée pourquoi le budget initial de 70.000€ pour l'octroi de prêts d'étude a été ramené à 15.000€.

On lui a répondu que la demande n'a tout simplement pas été là, il n'y avait donc pas autant de dossiers introduits que prévu auparavant.

Le document a été approuvé avec 6 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller provincial. Les documents 20-21/005 et 009 ayant également soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, Monsieur Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Guy DUBOIS, rapporteur (par visio-conférence). - Merci M. le Président. Chers Collègues, Votre 3^{ème} Commission s'est réunie le mercredi 21 octobre au Palais provincial et a examiné le document 20-21/005, taxe sur les établissements bancaires.

Question d'un Commissaire par rapport aux pénuries de banque dans certaines communes, pourquoi ne pas appliquer un traitement de faveur en diminuant ou voire exonérer les petites banques qui subsistent encore, question qui avait déjà été posée l'année passée.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

Il lui est répondu que la circulaire du 14 juillet 2020 qui émane du Ministre des Pouvoirs locaux relative à l'élaboration des budgets des Provinces de la Région wallonne pour l'année 2020 a été utilisée comme base de travail.

Le taux fixé par ce règlement fiscal remonte à 1994. Une taxe différente pour les plus petites banques serait impossible à réaliser.

Les taux prévus par le règlement-taxe sur les établissements bancaires s'avèrent nettement inférieurs aux taux conseillés par la circulaire de la Région wallonne.

La Commission a examiné ensuite le document 20-21/009, taux de la taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier.

Question d'un Commissaire : comment justifie-t-on que le taux de la taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier ?

Il lui est répondu que le taux des centimes additionnels au précompte immobilier est fixé par la Province de Liège. Il est supérieur à celui recommandé par la circulaire de la Région wallonne.

Divers arguments plaident pour le maintien du taux de 1750 centimes additionnels en ce qu'il tend à assurer à la Province de Liège les moyens financiers indispensables au développement et à la poursuite de ses politiques.

Les délibérations prises chaque année n'ont jamais fait l'objet d'aucune mesure de tutelle.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 20-21/003, 004, 006, 007, 008, 037 et 011, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre 3^{ème} Commission vous propose de les adopter : par 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, pour le document 20-21/003 ; et par 6 voix pour et 5 abstentions, pour les documents 20-21/004, 006, 007, 008, 037 et 011.

M. Guy DUBOIS, rapporteur (par visio-conférence). – Excusez-moi M. le Président. J'ai encore un rapport, le 20-21/009.

M. LE PRESIDENT. – Allez-y.

M. Guy DUBOIS, rapporteur (par visio-conférence). – La Commission a examiné le document 20-21/009, taux de la taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier.

Question d'un Commissaire : comment justifie-t-on que le taux de la taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier ?

Il lui est répondu que le taux des centimes additionnels au précompte immobilier est fixé par la Province de Liège. Il est supérieur à celui recommandé par la circulaire de la Région wallonne.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

Divers arguments plaident pour le maintien du taux de 1750 centimes additionnels en ce qu'il tend à assurer à la Province de Liège les moyens financiers indispensables au développement et à la poursuite de ses politiques.

Les délibérations prises chaque année n'ont jamais fait l'objet d'aucune tutelle.

Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Le document a été adopté par la Commission par 6 voix pour et 5 abstentions.

J'ouvre la discussion générale, je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées aujourd'hui.

Nous avons reçu une série de question. Si vous en avez une complémentaire...

Alors, M. OSSEMANN concernant le financement des Zones de Secours ; Mme BASTIN, le maintien des laboratoires provinciaux ; Mme MONVILLE, projet Pôle musical à Seraing ; Mme MONVILLE toujours, modalités de télétravail, Mme MONVILLE, appel à projets supracommunaux, Mme MONVILLE, plan CLIMAT ; Mme MONVILLE, Schéma provincial de Développement territorial ; Mme MONVILLE qui va rester à la tribune un long moment, concernant les principes de loyauté fédéral ; M. ERNST, Subside de fonctionnement paraprovincial ; M. ERNST toujours, l'Académie provinciale des Sports ; M. ERNST, le Centre régional d'Entraînement de foot de Blegny ; M. ERNST, les dividendes ENODIA et RESA ; M. ERNST, l'avenir de l'INTEGRALE et d'OGEOFUND ; M. ERNST, les parking P&R de même que l'affectation de parking à Fléron ; Mme CRAEN pose une question sur la sensibilisation des jeunes au risque sanitaire ; M. DELREZ, le soutien logistique aux sans-papiers ; M. RASSAA, le subside exceptionnel au secteur associatif culturel et artistique ; Mme SCHEEN, promotion du métier d'infirmier, Mme GAILLARD, sur l'avenir des rencontres du théâtre jeune public de Huy ; Mme GAILLARD, le Centre d'Accueil socio-sanitaire ; Mme GAILLARD, le Projet participatif intergénérationnel ; Mme GAILLARD, toujours, impact COVID-19 sur les populations plus fragiles ; M. EL HAJJAJI, solutions de garderie pour le personnel infirmier ; M. EL HAJJAJI, mise à disposition d'outils informatiques pour permettre la scolarité à domicile ; M. EL HAJJAJI, le plan diversité.

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent poser des questions ? M. LEJEUNE.

M. Luc LEJEUNE, Chef de Groupe (de son banc). – J'ai une question de la part de M. SCHROBILTGEN.

M. LE PRESIDENT – D'autres intervenants ? Je regarde sur l'écran. Non. Nous allons commencer.

Je vais à présent donner la parole aux intervenants dans l'ordre précité. M. OSSEMANN.

M. Serge CAPPA, Chef de Groupe (à la tribune). - M. le Président, comme vous aviez souhaité que ce soit les Chefs de Groupe qui puissent intervenir... Comme vous l'avez rappelé, au nom de mon Collègue Alfred OSSEMANN, je m'adresse donc à vous.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

La Région wallonne a décidé de décharger les communes francophones du financement des zones de secours en encourageant les Provinces à contribuer de manière significative au financement des Zones de Secours avec une part importante de leurs ressources propres.

Si mes informations sont correctes, cela se fera non pas par décret mais par circulaire administrative.

Le Gouvernement wallon considère juridiquement que l'utilisation des ressources propres de la Province dans les différentes Zones de secours ne s'applique pas à la Zone de Secours 6 (DG), qui comprend les 9 communes germanophones de langue allemande, puisque la Région wallonne a transféré la responsabilité du financement et de la surveillance des 9 communes germanophones à la Communauté germanophone.

Du point de vue de la population germanophone de notre province, il est fondamental que la Zone de Secours 6 soit également traitée sur un pied d'égalité dans cette affaire, car il s'agit en effet de l'utilisation des ressources propres de la Province, qui sont également alimentées par les recettes fiscales des neuf communes germanophones en question.

Une utilisation exclusive des ressources propres de la Province de Liège dans les Zones de Secours comprenant les communes francophones violerait l'interdiction constitutionnelle de discrimination si la Zone de Secours 6 n'était pas également prise en compte.

Récemment, cependant, le ministre wallon, dans sa réponse à une question parlementaire d'un membre germanophone du Parlement wallon, a exprimé la volonté politique de traiter la Zone de Secours germanophone 6 sur un pied d'égalité.

Ce problème peut être résolu par un dialogue constructif avec le gouvernement de la Communauté germanophone. Je pense que cela devrait être clarifié par la voie courte et directe entre la province et la Deutschsprachige Gemeinschaft. Il doit aller de soi que les communes germanophones seront soutenues par la Province sur un pied d'égalité avec toutes les autres zones de secours de la Province de Liège.

Toute autre solution serait injuste et discriminatoire à l'égard des communes germanophones. Il s'agit également de veiller à ce que tous les citoyens de la Province de Liège soient traités sur un pied d'égalité et aient le même droit à une assistance appropriée dans les situations d'urgence.

Les citoyens germanophones de notre Province seraient heureux et estiment qu'il serait juste que le soutien de la Zone de Secours 6 occupe une place consensuelle et permanente dans l'accord entre la Province de Liège et la communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres.

Toutefois, je pense qu'il est plus efficace d'avoir un accord séparé entre la Communauté

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

germanophone et la Province de Liège pour la Zone de Secours 6, qui ne doit pas être renégocié tous les trois ans, mais qui ne peut être adapté que si les modalités en la matière changent.

Comme nous sommes déjà à la fin du mois d'octobre et que l'accord actuel entre la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres expire le 31 décembre de cette année, je tiens à souligner qu'il est grand temps de s'attaquer à cette convention. Il est inacceptable que, comme la dernière fois, ce ne soit qu'après une demi-année sans accord valable, dans le cadre d'une procédure accélérée et sans aucune négociation de part et d'autre, où ont à prolonger simplement l'accord de coopération de deux ans.

J'en viens maintenant à mes questions : La première. Dans quelle mesure la Province de Liège a-t-elle l'intention de soutenir la communauté germanophone dans la zone de secours 6 actuelle ? Deuxième : Des réunions ont-elles déjà eu lieu avec le gouvernement de la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres pour discuter d'un nouvel accord. Si oui, dans quelle mesure ces négociations ont-elles progressées ? Troisième. Les conseillers provinciaux germanophones seront-ils informés de l'avancement des négociations ?

M. LE PRESIDENT. – Merci. Je passe la parole à Mme BASTIN et c'est son Chef de Groupe. J'invite à présent M. Luc LEJEUNE.

M. Luc LEJEUNE, Chef de Groupe (par visio-conférence). - Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

C'est une question d'Astrid BASTIN qui concerne le laboratoire provincial.

Nous connaissons tous les difficultés à venir concernant les finances provinciales, surtout pour donner suite aux financements des zones de secours.

Ma question est donc la suivante, les laboratoires provinciaux ne font-ils pas en effet doublons avec le privé ?

Quelles perspectives d'avenir pour ce secteur dans un ordre de priorité à établir par rapport à d'autres activités ?

Est-ce réellement nécessaire de garder ce secteur dans notre domaine d'activités, est-ce réellement une priorité si effectivement le privé est actif dans ce domaine d'activités ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Chef de Groupe. J'invite à présent Madame Marie MONVILLE, à venir à la tribune. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

La première intervention concerne la culture. En 2021, la Province de Liège poursuivra sa dynamique de soutien à la création artistique, un secteur qui se trouve aujourd'hui en grande

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

souffrance. Elle le fera dans la mesure de ses moyens budgétaires, l'idée étant de continuer à soutenir prioritairement les partenariats et projets en cours.

Votre note de politique générale évoque l'implantation prochaine d'un pôle musical performant sur le site de l'O.M. à Seraing. Nous avons d'ailleurs pu, en commission, nous interroger sur les frais de fonctionnement déjà engagés à charge de la Province. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, qui appelle à la vigilance, avez-vous pu mesurer les coûts récurrents que risquent d'occasionner ce nouveau projet ?

Concernant la transition numérique. En 2021, nous nous orienterons vers une dématérialisation plus poussée favorisant le télétravail déjà initié et encouragé par le contexte sanitaire actuel. Nous aimerions en savoir plus sur vos intentions et sur les modalités. Certains pôles seront-ils prioritaires ? A-t-on pu évaluer le gain économique de l'approche ? Saura-t-on garantir voire contrôler l'investissement des agents à distance ?

Concernant la Supracommunalité. Pour les prochains exercices, la Province sera contrainte de se plier aux réalités qui s'imposent. Elle assurera la finalisation des projets supracommunaux sélectionnés dans les triennats antérieurs. Votre note de politique générale reste muette sur les orientations futures. Nous comprenons que, dans le contexte de reprise du financement des Zones de Secours, dont les modalités restent floues, nous voguions dans l'incertitude. Mais doit-on entendre que la dynamique d'appel à projets sera gelée ?

Aussi, en ce qui concerne le « Plan Climat », nous aimerions des informations complémentaires sur les mesures pratiques envisagées pour intensifier la dynamique des communes. Nous pensons, en effet, que la Province doit les fédérer davantage et qu'un réseautage par « bassins de vie » pourrait renforcer l'impact des actions.

En ce qui concerne la mise en place du Schéma Provincial de Développement Territorial, nous nous demandons jusqu'où la Province pourra encore s'investir ?

Maintenant ensuite en ce qui concerne le principe de loyauté fédérale.

Comme le souligne la récente note de l'APW au Gouvernement Wallon, la reprise progressive du financement des zones de secours par les provinces a de lourdes répercussions. L'autorité fédérale met à mal le principe de loyauté fédérale qui figure dans la Constitution.

L'exercice des missions relevant des communes et provinces est rendu difficile voire impossible, du fait des nouvelles missions confiées par la Région aux pouvoirs locaux, et ce, par l'action du pouvoir fédéral.

Sur ce constat, envisagez-vous de solliciter les communes en vue d'une action concertée pour dénoncer ensemble cette situation et renvoyer chacun à ses responsabilités ?

Et en conséquence, ne sommes-nous pas contraints de rendre à la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles la responsabilité entière de certains services publics ?

Et enfin, pour conclure. La session budgétaire nous amène à interroger nos ambitions

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

politiques, ce qui est désarçonnant dans le contexte de restriction budgétaire que nous traversons.

Ce cap difficile, faisons-en une opportunité pour utiliser de façon la plus efficiente et plus pertinente le potentiel dont nous disposons. C'est un exercice d'évaluation à opérer à toutes les échelles de chacun des départements, de chacune des infrastructures. En effet, qui, au sein de notre assemblée, n'a pu entendre ou observer que des moyens, voués à certaines missions, n'étaient pas adaptés ou étaient disproportionnés ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je passe la parole à M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (par visio-conférence).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Voici une série de questions et d'interrogations que je souhaite poser dans le contexte particulier que nous connaissons avec la crise du COVID, ainsi qu'avec l'annonce par votre majorité de choix budgétaires difficiles dans un proche avenir.

J'ai une pensée particulière pour notre personnel provincial qui attend vos décisions avec une grande crainte et ceci est encore plus visible depuis les décisions prise par d'autres Provinces en septembre 2020.

Ma première demande concerne les difficultés pour les paraprovinciaux de maintenir le cap alors que les recettes ne viendront plus avant le printemps 2021. La trésorerie n'est pas facile et au nom du groupe CDH-CSP, nous souhaitons que le subside de fonctionnement soit libéré le plus rapidement pour éviter des frais bancaires complémentaires pour chaque paraprovincial.

Deuxième question concerne l'Académie provinciale des Sports. Plusieurs partenaires ont reçu un courrier annonçant la fin de la convention de partenariat. Pouvez-vous nous éclairer sur l'avenir de l'Académie provinciale des Sports ?

Dans la même réflexion, et déjà évoqué en Commission, pouvez-vous nous informer de l'évolution de la gestion du Centre régional d'entraînement de football situé à Blegny, ainsi que de la gestion du centre d'hébergement situé juste à côté ?

Une question concernant ENODIA et RESA, lors du budget 2020 vous aviez inscrit une recette de 6.071.000 EUR en dividendes qui avait servi à aider les communes. Est-ce possible de préciser si le montant sera toujours le même et si les communes ne seront pas oubliées ?

Une autre question concerne la situation d'Intégrale et d'OGEOFUND malgré vos précédents messages rassurants ne s'améliore pas et le personnel est légitimement inquiet pour son avenir. Pouvez-vous donner votre vision d'avenir pour l'intégrale et OGEOFUND ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

En ce qui concerne la Commune de Fléron. Depuis des années vous souhaitez accélérer la mise en place de parking P+R en aidant les communes et pourtant certains travaux n'ont toujours pas commencé. L'exemple le plus visible est celui de la commune de Fléron qui attend depuis des mois que la Province comme maître d'ouvrage donne le top de départ pour ses travaux attendus de tous. Que se passe-t-il ?

Dernière question. Au mois de juillet de cette année le Collège a décidé de mettre en vente une partie de son patrimoine et de ses bâtiments. En ce qui concerne la commune de Fléron de nouveau des terrains proches du parking P+R sont concernés. Avez-vous eu des marques d'intérêt et pouvez-vous nous informer sur l'affectation possible de ce bien ?

Je vous remercie pour votre attention et vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Petite note technique. Merci d'afficher systématiquement la personne qui intervient. J'invite à présent Mme CRAEN....M. Rafik RASSAA, à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Chef de Groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers et vous aussi qui nous suivez à distance.

En 2020, le service IPROM'S de la Province en collaboration avec l'École de Santé publique de l'Université de Liège a élaboré - dans le cadre d'une Stratégie CedRIC - une intervention d'éducation brève lors du dépistage COVID pour les patients suspectés d'être contaminés. Cette Stratégie CedRIC a pour objectif d'éduquer les citoyens sur les conduites à tenir pour prévenir la propagation du virus. La note de politique de générale déclare que « Cette stratégie est en permanente évolution et son adaptation se poursuivra en 2021 en fonction des besoins. »

Nous savons à quel point ces efforts de prévention et d'éducation aux gestes barrière et au respect des consignes strictes de quarantaine ou d'isolement sont essentielles.

Ce projet est donc à saluer et certainement à approfondir pour l'année qui vient vu l'évolution actuelle de la pandémie.

Je me pose néanmoins des questions quant à l'engagement de la Province dans ces nécessaires efforts de pédagogie, particulièrement envers les publics jeunes. Nous pensons que ce public-cible a besoin d'une approche plus spécifique, d'un discours plus direct sans stigmatisation, avec bienveillance et surtout au plus près de ses centres d'intérêts.

Les services de la Province disposent par ailleurs d'une certaine expertise en matière d'accompagnement et de santé mentale. Dans le respect de son champs de compétences et sans empiéter sur les campagnes de prévention fédérales, les services IPROM'S de la Province ne peuvent-ils pas développer une campagne de prévention envers les jeunes sur le respect des consignes sanitaires, notamment sur les réseaux sociaux ?

Nous vous remercions d'ores et déjà pour vos réponses.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de Groupe. J'invite à présent M. DELREZ à prendre la parole. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (par visio-conférence). – Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues,

J'espère que vous m'entendez bien.

La présente demande d'amendement budgétaire, au profit des sans-papiers, s'inscrit dans le double contexte constitué par la crise sanitaire que nous vivons et le programme du gouvernement fédéral annoncé le 30 septembre dernier.

Il a été largement démontré que le coronavirus tend à renforcer les inégalités sociales et en effet il frappe les sans-papiers de manière sévère, en accentuant encore leur précarité. Les nombreux sans-papiers présents sur notre territoire tirent normalement leurs maigres revenus de l'économie informelle – dans la construction, dans l'HORECA, dans les ménages. Ils construisent nos maisons et nos routes, produisent notre nourriture. Lors de ce que nous appellerons le « premier confinement », ces emplois de fortune ont bien souvent disparu, plongeant des milliers de personnes dans une misère absolue, d'autant plus qu'ils n'ont évidemment pu profiter d'aucune aide de la part de l'Etat.

Dans une récente carte blanche publiée le 20 octobre 2020, le Ciré nous met en garde quant aux dangers sanitaires engendrés par cette situation. De nombreuses personnes, isolées ou en famille, n'ont d'autre choix que de se rassembler sur des lieux de vie collectifs, souvent très exigus, où il leur est impossible de respecter les consignes de sécurité en matière de distanciation physique. Indépendamment de l'indignité de ces conditions de vie, qui constituent un scandale auquel aucune personne un tant soit peu humaniste ne peut rester indifférente, et sans même parler du risque de contamination encouru par ces personnes à titre personnel, il y a là aussi un vrai problème sanitaire, un danger pour l'ensemble de la société, qu'il est devenu urgent de régler.

Cependant, la récente déclaration de politique générale du gouvernement fédéral annonce un durcissement des mesures de répression et d'expulsion. En Belgique francophone, tous les partis politiques à l'exception du MR avaient pourtant intégré dans leur programme de campagne électorale la promesse de régulariser les sans-papiers, sur la base de critères clairs à évaluer par une commission permanente indépendante de l'Office des Etrangers. Aujourd'hui, force est de constater que ce point de campagne a été versé au chapitre des promesses non tenues par les partis traditionnels.

Au contraire, Sammy Mahdi, le nouveau Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, a déjà annoncé son intention d'expulser un beaucoup plus grand nombre de sans-papiers et de construire de nouveaux centres fermés, exactement comme le voulait Théo Francken.

Le 8 octobre dernier, la destruction violente à Tournai, par la police fédérale, d'un lieu d'hébergement de personnes en transit, a d'ailleurs clairement signé l'identité du nouveau

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

gouvernement en la matière. De son côté, la « Commission Bossuyt » propose d'allonger la peine de prison liée au séjour irrégulier, de 3 mois à 1 an.

Dans ces conditions, comment espérer que les milliers de sans-papiers présents sur notre territoire acceptent de se soumettre à une stratégie globale de dépistage du Coronavirus, sachant qu'ils risquent, à se manifester en cas de symptômes, l'arrestation, l'enfermement, et la déportation ?

Comment espérer que le « tracing » des chaînes de contamination, pourtant essentiel à toute lutte rationnelle contre le virus, ait la moindre de chance de succès si les politiques déployées encouragent au contraire un nombre croissant de personnes à entrer dans la clandestinité et à se soustraire à tout « monitoring » ?

Tel est le contexte dans lequel s'inscrit la circulaire de la Région wallonne du 21 septembre 2020, qui enjoint les Provinces et les Communes à apporter non seulement un abri, mais aussi une aide d'urgence sanitaire et alimentaire, à toute personne en difficulté sur le territoire, quel que soit son statut de résidence et comme y incitent les conventions internationales.

Etant donné la défiance vis-à-vis des structures officielles engendrée par le gouvernement fédéral, toute aide logistique, sanitaire et alimentaire apportée aux sans-papiers devra leur être apportée dans le respect de leur légitime souci de discrétion et de confidentialité. Il convient donc de s'en remettre, pour la gestion de ces aides, aux structures autonomes créées par les sans-papiers eux-mêmes.

Il se fait que de telles structures existent, depuis la récente création en région liégeoise d'une « sécu solidaire », qui prend la forme d'une caisse de solidarité à laquelle les sans-papiers contribuent 10% des émoluments glanés grâce à leur travail dans les ateliers collectifs.

En temps normal, le comité de gestion de la coopérative créée à cette fin se charge de redistribuer les fonds récoltés en fonction des besoins, principalement en remboursant les factures d'hôpital non prises en charge par les CPAS.

Les frais relatifs à l'hygiène, l'entretien des base, l'aménagement des locaux en contexte de crise sanitaire pourraient aussi être pris en charge par cette « sécu solidaire » si la caisse venait à être alimentée à hauteur des besoins. Or, il est loisible à des citoyens « avec papiers » ou à des organismes publics de soutenir ce projet financièrement.

Au-delà de l'intérêt matériel représenté pour les personnes sans-papiers par ce projet, c'est aussi une expérience qui leur permet de découvrir la force de la mutualisation solidaire. En soutenant ce projet, la Province de Liège renouerait avec son passé le plus honorable, à l'image de son intervention de 1897 où elle avait versé un subside de 1.500 FB à l'époque aux caisses de chômage, un geste symbolique qui avait la valeur d'un encouragement moral pour les travailleurs.

Devant l'urgence de la situation sociale affectant les sans-papiers aujourd'hui, et compte tenu du risque sanitaire que cela fait peser sur l'ensemble de la société, le PTB demande

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

l'inscription au Budget 2021 d'un euro provisionnel en guise de cotisation à la caisse de « sécu solidaire » des sans-papiers liégeois.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à la tribune M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de Groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Re-bonjour, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens tout d'abord à préciser que j'ai co-écrit cet amendement budgétaire avec Catherine LACOMBLE qui nous suit à distance je pense et qui concerne les arts et la culture et l'événementiel.

Nous ne savons pas de quoi sera fait demain et à quelle échéance nous pourrions clore le chapitre de la crise sanitaire et de ses conséquences dramatiques sur le milieu associatif, culturel et artistique.

Mais nous espérons toutes et tous que l'année 2021 marquera le retour d'une programmation événementielle, culturelle et artistique intense, peut-être pour les 3 derniers mois, voire mieux encore, pour les 6 derniers mois de l'année. Quoi qu'il en soit, le secteur aura soif de reprendre et le public une grande envie de retrouver les salles de théâtre, de concert, les places publiques, les expositions et autres festivals.

Nous pensons donc qu'affecter globalement de plu faibles dépenses de transfert au secteur n'est pas un bon signal.

En effet, les dépenses ordinaires de transfert pour les postes budgétaires liés à la Culture sont en baisse de 69600€ et ces dépenses de transfert sont en augmentation de 23411 € pour les postes liés aux Arts, comparativement au budget initial 2020. Cela est essentiellement dû à la non-reconduction de l'Opération « Place aux Artistes » d'une part, et à l'indexation du subside destiné à l'Opéra Royal de Wallonie d'autre part.

Nous souhaitons donc créditer un article budgétaire d'un euro prévisionnel intitulé « Subsidés exceptionnels au secteur associatif, culturel et artistique – Déconfinement post-COVID ». Il s'agira ensuite de le créditer de plusieurs milliers d'euros en fonction des demandes de soutien que la Province ne manquera pas de recevoir quand l'horizon, et on l'espère tous, s'éclaircira.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. RASSAA. Mme SCHEEN. M. RASSAA, tu reviens.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Re- re- bonjour.

Cet amendement budgétaire de Marie-Christine SCHEEN concerne donc la pénurie d'infirmiers que nous connaissons.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

La pénurie d'infirmiers et d'infirmières a un impact criant sur la crise sanitaire que nous traversons. Le KCE parle de 5500 postes d'infirmiers à pourvoir. Et c'est loin d'être un nouveau problème, malheureusement. Le métier d'infirmier a été déclaré en pénurie dès 1998!

En 2019, suite à une prolongation des années d'étude de 3 à 4 ans, il n'y pas eu de nouveaux diplômés. Mais il y a eu également 50 % d'inscrits en moins en Wallonie et 30 % en moins à Bruxelles, chiffres relayés par la presse.

Le passage à quatre ans d'études effraye certains candidats. Ce sont 700 diplômés en moins par rapport aux années habituelles où c'est habituellement 2500 diplômés.

La Province de Liège organise depuis de nombreuses années le cursus qui mène à ce beau métier d'infirmier. Si les inscriptions augmentent, ce sont principalement des étudiant.es français.es qui viennent remplir les auditoires du Barbou. Nous pensons qu'il faut investir de façon plus substantielle dans la promotion de ces études.

Participer chaque année au salon du SIEP ne semble pas suffire à susciter des vocations. Et disons-le aussi franchement, la valorisation du métier, financièrement, organisationnellement, moralement et socialement, est sans doute plus déterminante que le passage de conseillers pédagogiques dans les écoles.

Nous pensons néanmoins que tout en continuant à nous battre avec les délégations syndicales pour cette valorisation, les services PMS de la Province de Liège peuvent construire un module particulier pour promouvoir ce métier.

Nous demandons donc l'inscription d'un article budgétaire crédité de l'euro prévisionnel pour investir dans la création d'outils de promotion de ce métier si essentiel qu'est le métier d'infirmière et d'infirmier.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. J'invite à présent Mme Sandrina GAILLARD à la tribune.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Chers Collègues,

Tout d'abord j'aimerais remercier les agents provinciaux présents ce jour qui nous permettent d'assister toutes et tous à ce Conseil ici et là-bas et de permettre des débats en toute sécurité.

En décembre 2019, je vous interrogeais sur l'avenir des Rencontres de Théâtre Jeune Public.

Un peu moins d'un an plus tard, vu notre session budgétaire, même si ne faisant pas partie de la Commission Culture et Jeunesse, j'ai cherché la ligne budgétaire relative précise à ce subside. Je n'ai rien trouvé...

Ayant peut-être mal cherché, existe-t-elle ? Ou est-elle prévue et perdue dans un autre

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

poste, sans précision ? Si oui, à une de ces 2 questions, quel montant a-t-il été prévu ? Si non, pourriez-vous m'expliquer pourquoi ? Où en êtes-vous de la concertation avec la Ville de Huy et la Fédération Wallonie- Bruxelles ?

Lors de la commission 2 ayant eu lieu vendredi, j'ai interrogé Madame la Députée sur la ligne 834/613027/01 de la page 183 : « Projet participatif intergénérationnel » pour 25.000€.

Si ma mémoire est bonne et M. CIALONE vient de me le confirmer, Madame la Députée, m'a répondu que c'était un projet de notre Député-Président Luc Gillard, projet qui était encore en réflexion. J'ai trouvé le même projet à la page 141 section Jeunesse à l'article 761/613027/01 avec le même montant de 25.000€. Pourriez-vous nous expliquer ce projet ? où en est-il ? Pourquoi 2 x le même montant sur 2 services différents ?

Egalement lors de la commission 2 ayant eu lieu vendredi, j'ai interrogé Madame la Députée sur la ligne 840/610000/01 de la page 45 des dernières modifications budgétaires 2020 « Loyers d'immeubles et charges locatives pour le CASS, le centre d'accueil socio-sanitaire qui passe de 79500 à 163.890€. Il m'a été expliqué que cette augmentation était due à l'arriéré des factures d'énergies et que c'est un vieux bâtiment donc énergivore.

Je remarque que dans le budget à la page 183, il est budgétisé de nouveau une somme de 152.000€ comme dans le budget précédent... Pouvez-vous éclairer ma lanterne entre ce changement d'écriture entre les modifications budgétaires, allocations anciennes, et le budget de 2020 et 2021?

S'il s'agit donc bien de paiement d'arriérés au niveau de l'énergie, pourquoi de nouveau prévoir le même montant en 2021 ? Au vu de ces chiffres, est-il judicieux et pertinent d'envisager l'achat de toute l'ancienne caserne Saint-Laurent vu le gouffre énergétique donc écologique et économique que cela va engendrer ? Ne faudrait-il pas envisager des alternatives ?

Une étude française, sortie le 9 octobre, dresse le premier portrait à grande échelle des personnes touchées par le Coronavirus, dans leur corps ou dans leurs conditions de vie.

Sans grande surprise il est démontré que c'est une maladie socialement inégalitaire que ce soit dans l'exposition au virus, dans la prise en charge et dans l'accès aux soins, ou encore face au confinement,...

La crise sanitaire que nous traversons ne fait que jeter une lumière plus crue sur l'importance et le caractère multidimensionnel des inégalités qui traversent notre pays. Elle met l'accent sur les risques spécifiques auxquels font face les populations les plus fragiles exposés à une « double » ou une « triple peine » face au COVID-19, souvent liée à l'impact du virus couplé à l'impact du confinement, et appellent donc à une vigilance accrue.

Plusieurs travaux alertent ainsi sur les inégalités de genre dans cette crise : majoritaires dans les métiers de la santé et du social, les femmes dont les couturières ont été en première ligne dans la réponse sanitaire apportée à la crise.

De surcroît, elles ont eu à supporter une charge informelle plus élevée au sein des

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

ménages, tout en étant plus exposées aux risques de violences conjugales...

En sus, les populations des quartiers défavorisés présentent plus souvent des facteurs de risques face au coronavirus, sont plus souvent concernées par de mauvaises conditions de logement, ainsi que par le maintien d'une activité professionnelle en présentiel qui suppose d'emprunter les transports en commun.

Les personnes en situation de grande précarité, sans domicile, réfugiés et migrants notamment, cumulent une forte insécurité sanitaire, liée au risque d'exposition au virus dans des structures d'accueil collectives, des difficultés d'accès aux soins et l'absence d'allocations sociales pour certains.

Sans oublier les conséquences psychologiques négatives – les plus fréquentes étant l'anxiété, la peur, la culpabilité – qui engendrent un sentiment de stress permanent, voire des effets post-traumatiques pouvant être liés notamment aux conditions de deuil, au vécu des enfants, ou à d'autres situations exceptionnelles, et dans le pire des cas, le suicide ; le nombre de suicides a augmenté lors du 1er confinement, ce qui ne présage rien de bon pour ce 2eme semi-confinement...

Je demande donc une augmentation du budget consacré au département social qui va devoir faire face à une demande accrue de la part de toutes les ASBL à but social, au maintien du personnel déjà en place ainsi que la possibilité pour le service Openado d'engager un/e psychologue supplémentaire afin de renforcer l'équipe afin de pallier aux demandes d'antennes de la part des communes.

Merci pour votre attention et vos réponses.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. EL HAJJAJI à prendre la parole. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial. M. EL HAJJAJI ? Ton micro...

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (par visio-conférence). – Excusez-moi, je reprends juste le document.

Voilà. La proposition numéro 1. – Crise COVID-19 – Soutien à des solutions de garderie pour le personnel infirmier.

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, notre personnel infirmier est très fortement sollicité et accomplit un travail remarquable.

Vu la recrudescence de l'épidémie en Province de Liège, de nombreux acteurs de la santé ont des difficultés à pouvoir trouver des solutions de garde pour leurs enfants, des solutions ponctuelles ou exceptionnelles ou temporaires, comme des gardes de nuit, ou régulières.

Grâce à la proposition que je formule, la Province peut concrètement renforcer l'aide apportée à notre personnel infirmier et mettre en place des solutions de garderie pour lever les obstacles à leurs obligations professionnelles primordiales. En fonction des places disponibles, ces solutions pourraient être élargies aux acteurs de la santé au sens plus large.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

Proposition n°2 – Lutte contre l'exclusion et fracture numérique – Mise à disposition d'outils informatiques pour permettre la scolarité à domicile.

Dans le cadre de la crise COVID-19 toujours, les habitudes de travail en milieu scolaire sont bouleversées. L'utilisation d'internet pour recevoir et envoyer des travaux, des documents et des devoirs est plus importante.

Cette situation fait apparaître chez certains élèves ou étudiants des difficultés à pouvoir poursuivre sereinement leur scolarité, pour ne pas se retrouver en situation d'échec pour des raisons liées à des outils informatiques qu'ils ne possèdent pas. Certains élèves n'ont pas d'imprimante ou d'ordinateur... et certains n'ont pas d'accès à Internet.

Cette proposition vise à favoriser l'acquisition d'outils informatiques : des tablettes, des ordinateurs, des imprimantes... pour les élèves afin de lutter contre la fracture numérique et favoriser la réussite scolaire. Différentes solutions sont envisagées : prêt de matériel, micro-crédit à 0% ou système de location-achat...

Proposition n°3 – Plan diversité dans l'administration provinciale

Dans le cadre de la promotion de l'égalité au sens large : égalité des chances, parité, dimension intergénérationnelle, inclusion des personnes infra-qualifiées..., et à l'image de ce qui se fait dans plusieurs communes en Belgique. Je pense à plusieurs Villes à Bruxelles, comme Ixelles, Koekelberg, Jette ... mais aussi et c'est une première en Wallonie depuis peu, Verviers.

La mise en place d'un plan diversité au sein de l'administration provinciale permettrait d'avoir un outil d'analyse et de gestion des ressources humaines qui vise à promouvoir tous les talents et à renforcer la vision d'une administration qui est à l'image de l'ensemble de sa population. Cinq critères pourraient être mise en œuvre : le genre, l'âge, le handicap, nationalité ou le niveau d'études.

Des institutions comme l'Université de Liège (CEDEM), Unia ou encore d'autres acteurs de la société civile pourraient être associés à cette démarche innovante et valorisante pour notre Province !

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial. Je passe la parole à M. LEJEUNE

M. Luc LEJEUNE, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président. Madame la Directrice générale provinciale, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Au nom de Jacques SCHROBILTGEN.

Cette année, j'aimerais bien aborder deux points.

Un. Et complémentaiement aux discussions qui sont intervenues lors de la 3^{ème} Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

Vu le montant minuscule de 170.000€ que la Province touche via sa taxe sur les agences bancaires et vu le fait que les banques enlèvent de plus en plus leurs terminaux électroniques dans leurs agences ou ne laissent plus un accès de 24 heures par jour à leurs clients, voyez-vous un moyen d'adapter cette taxe, ça a été débattu lors de la 3^{ème} Commission, je complète en disant, voyez-vous tout autre moyen pour encourager les banques à garantir un minimum de service partout sur le territoire de la Province.

Un bon exemple se trouve dans la Commune de Lierneux, où le seul bancontact pour retrait d'argent est fermé depuis plus de 9 mois et est en cours de suppression. Les habitants doivent faire un détour de plus de 20 km pour pouvoir retirer de l'argent.

Deuxième point. Et puis le thème qui me préoccupe comme vous le savez sans doute depuis longtemps : les moyens consacrés à la population germanophone.

Dans les semaines à venir, vous allez négocier un nouvel Accord de Coopération avec les Bourgmestres et le Gouvernement de la Communauté germanophone.

Dans le budget, vous avez par exemple inscrit un montant de 125.000€ pour la Culture. Exactement le même montant qui y est consacré depuis de nombreuses années. Comme nous avons dû le constater, ce montant n'était pas suffisant. Il n'est pas même pas indexé. Pour les autres postes non plus il n'y a aucune évolution positive.

Vu que les germanophones demandent depuis longtemps une forte augmentation de ces moyens, vu que les montants clairement ne suffisent pas, vu que le revenu cadastral lui est à chaque fois indexé sans faute, ne pensez-vous pas qu'il serait largement temps d'adapter de manière plus qu'importante les montants consacrés à cet accord ? Un minimum serait de les indexer.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je regarde l'écran ici. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Puisque toutes les interventions ont été prises en compte.

Il me reste à vous remercier et remercier les services techniques pour cette réunion qui s'est parfaitement bien déroulée. Demain, nous entendrons la réponse du Collège provincial aux différentes questions qui ont été posées ainsi que les interventions des Chefs de Groupe.

Merci à demain, 16h30, avec le même système.

Prenez bien soin de vous. Bonne soirée.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2020

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons dès demain, mardi 27 octobre à 16h30, pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 17h40.